

**AVIS DE VACANCE D'EMPLOI
CDD SAISONNIER**

Date d'émission de l'avis : 10/03/2025

Validité : 31/03/2025

**EST DECLARE VACANT EN CDD
1 POSTE D'AGENT SSIAP 1 (H/F)**

Descriptif du poste :

Affecté(e) à la direction générale des services, sous l'autorité de la cheffe du service de la sûreté et de la sécurité, l'agent(e) SSIAP 1 assure l'ensemble des missions liées à la sécurité, la sûreté, la prévention des incendies et l'assistance aux personnes au sein du monument et de ses abords.

Activités principales :

Sous l'autorité de la cheffe du service de la sécurité et de la sûreté, l'agent(e) SSIAP 1 aura pour mission d'assurer :

- La sécurité et la sûreté au Poste de Contrôle et de Sécurité (PCS)
- La prévention des incendies, la sensibilisation des salariés sur les risques d'incendie
- L'assistance aux personnes
- Les opérations d'entretien élémentaire des outils concourant à la sécurité
- Les rondes de surveillance
- La sûreté du monument

Profil du candidat :

- Etre titulaire du diplôme SSIAP 1
- Etre à jour de l'habilitation H0B0 et PCS 1 ou SST
- Carte professionnelle à jour
- Intérêt pour le patrimoine et/ou l'histoire
- Maîtrise de l'anglais souhaitée
- Permis de conduire B indispensable

Qualités requises :

- Aimer le travail en équipe
- Avoir un bon relationnel
- Faire preuve de rigueur, organisation et méthode
- Etre ponctuel
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir une bonne présentation
- Etre disponible, réactif(ve) et dynamique

Activités relatives au poste :

Le poste requiert de travailler en journée et/ou nuit (selon planning défini à l'avance) + certains week-ends et jours fériés.

Catégorie du poste :

CDD à temps plein de droit privé à pourvoir à dès que possible et jusqu'au 31 octobre 2025.

Rémunération :

1928 € brut mensuel (niveau 2 coefficient 35 de la grille salariale en vigueur) + indemnités de travail les dimanches et jours fériés travaillés et indemnité de travail de nuit.

Mutuelle et prévoyance, tickets restaurant et intéressement.

Environnement :

Le Domaine national de Chambord, créé par l'article 230 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, est un établissement public national à caractère industriel et commercial. Son décret statutaire n°2005-703 du 24 juin 2005 précise les missions qui lui ont été conférées. Le décret n°2018-432 du 1^{er} juin 2018 institue le rattachement du grand parc du domaine de Rambouillet au Domaine national de Chambord. Pour plus d'informations, les rapports d'activités sont disponibles sur le site internet de Chambord : www.chambord.org

Près de deux millions de personnes fréquentent chaque année le Domaine national de Chambord et plus d'un million d'entre elles visitent le château et participent aux activités de loisirs qui leur sont proposées.

Pour postuler, rendez-vous sur notre page recrutement en suivant le lien ci-dessous :

<https://jobs.layan.eu/fr/domaine-national-de-chambord?>